

# acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort



## Éditorial

Chers amis de l'ACAT,

En partenariat avec la ville d'Esch et le Musée National de la Résistance et des Droits Humains, l'ACAT Luxembourg participe activement à une série d'activités sous le titre «Droits des femmes =Droits humains» à l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars. Ainsi, l'exposition «Pictures for the Human Rights» de Regensburg sera présentée une dernière fois au Luxembourg à Esch, devant le musée de la Résistance. L'ACAT Luxembourg organise le 8 mars un événement artistique grand public, intitulé «Couleurs de la vie», avec l'artiste syrienne Dima Alrefai. Dans le cadre de l'action «Living Library», plusieurs femmes auront l'opportunité de se faire entendre et de raconter leurs histoires. En outre, grâce à l'engagement de la ville d'Esch, nous avons pu remettre le thème «Femmes-Iran» à l'ordre du jour avec le film impressionnant «Sept hivers à Téhéran» et une table ronde sur le thème «Femmes-Vie-Liberté» réunissant des femmes originaires de différents pays. Vous trouverez tous les détails dans le dépliant joint à ce bulletin d'information et comme toujours sur notre site web. Nous remercions la ville d'Esch et le musée de la Résistance pour leur accueil chaleureux et leur soutien à tous ces projets. Young ACAT s'engagera plus particulièrement en mars et avril, notamment à Esch et dans le sud du pays, avec la présentation de son nouveau programme d'éducation aux droits humains (voir [www.acat.lu](http://www.acat.lu) et [www.youngacad.lu](http://www.youngacad.lu)) en parallèle aux événements/à l'exposition.

Au centre de ce bulletin d'information se trouve l'appel urgent pour l'activiste et défenseure des droits de l'homme et des femmes yéménite Fatma al Arwali, condamnée à mort en décembre 2023 après un procès injuste et menacée d'exécution imminente. Nous nous associons à l'appel urgent d'Amnesty International.

Pour plus d'informations sur le terrible sujet de la peine de mort pour les femmes, nous vous renvoyons à la brochure du même nom de la Coalition mondiale contre la peine de mort ([www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org) #WomenOnDeathRow #IgnoredNoMore).

Nous vous demandons également de participer par courrier (inclus) ou en ligne à l'action du Vendredi Saint 2024 « Les disparitions systématiques au Mexique » d'ACAT-Suisse ([www.acat.ch](http://www.acat.ch)).

Enfin, nous vous invitons cordialement à notre assemblée générale annuelle le 23 mars à 14h30 au 5, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg-ville. Ce sera une excellente occasion de rencontre et d'échange.

*Christina Fabian, Présidente de l'ACAT Luxembourg*



## Yémen : La défenseure des droits humains Fatma al Arwali risque d'être exécutée

Fatma al Arwali est l'ancienne responsable du bureau yéménite de l'Union des femmes dirigeantes de la Ligue arabe et milite activement pour les droits des femmes. Maintenant, cette défenseure des droits humains âgée de 34 ans risque d'être exécutée après avoir été déclarée coupable d'avoir « aidé un pays ennemi » et condamnée à mort début décembre 2023 à l'issue d'un procès manifestement inique.

En août 2022, Fatma al Arwali a été arrêtée par les forces de sécurité houthies. Après son arrestation, elle a subi toute une série de violations des droits humains : elle a notamment été victime d'une disparition forcée et d'une détention au secret, dans des conditions contraires à l'interdiction absolue de la torture. La disparition forcée constitue un crime en vertu du droit international.

Pendant ce temps, sa famille a demandé des nouvelles d'elle dans tous les postes de police et les prisons de Sanaa, mais les autorités ne leur ont fourni aucune information sur son sort ou son lieu de détention. Par la suite, la famille a appris par des sources non officielles que la jeune femme, suite à son arrestation, avait été placée au secret dans la prison de Chamlan des services de renseignement à Sanaa. Elle s'y trouve encore à ce jour.

Un an plus tard, le 31 juillet 2023, le parquet a inculpé Fatma al Arwali de collaboration avec les Émirats arabes unis et de communication de coordonnées révélant les positions des forces armées houthies et de « comités populaires », accusation qui est passible de la peine de mort. Elle est également accusée d'avoir utilisé une fausse pièce d'identité. Par conséquent, son affaire a été transmise au Tribunal pénal spécial, où elle s'est vu refuser le droit à un procès équitable.

Lors de sa première audience, le 19 septembre 2023, le juge a empêché toute représentation légale. Fatma Al Arwali a déclaré au juge qu'elle était détenue dans des conditions cruelles et inhumaines dans une pièce souterraine et a demandé l'autorisation de recevoir des visites de ses enfants.

Le procès de Fatma al Arwali a été entaché de violations des normes internationales en matière de procès équitable. Compte tenu de la nature irréversible de la peine de mort, les normes internationales en matière de droits humains stipulent explicitement que de tels procès doivent respecter scrupuleusement toutes les normes internationales garantissant le droit à un procès équitable. Toute personne arrêtée ou détenue pour des accusations criminelles doit être traitée conformément aux obligations en matière de droits humains du Yémen, notamment les droits relatifs à un procès équitable.

Le 5 décembre 2023, le Tribunal pénal spécial a condamné à mort la défenseure des droits humains pour avoir « aidé un pays ennemi » à l'issue d'un procès manifestement inique. Le 18 janvier 2024, son frère a reçu un appel d'un numéro inconnu l'informant que Fatma al

Arwali serait exécutée le 21 février 2024 sur la place Tahrir dans la capitale, Sanaa. Le 21 janvier 2024, il s'est rendu au siège des services de renseignement dans le quartier al-Siyasi de Sanaa, où on lui a dit qu'il n'y avait aucune ordre d'exécution contre sa sœur.

### Nous sollicitons:

- L'arrêt immédiat de l'exécution
- L'annulation de la condamnation à mort
- Le renvoi de l'affaire devant un tribunal indépendant et impartial pour une réouverture des débats



Yemeni human rights defender Fatma al-Arwali (undated photo) © private

***“Al-Arwali has been in detention for over a year, held in horrible conditions in an underground room and denied visits from her family. Her case is yet another stark reminder of how the Huthis have instrumentalized the Specialized Criminal Court as a tool of repression making a mockery of justice.”***

**Grazia Careccia, Amnesty International's Deputy Regional Director for the Middle East and North Africa**

Sources:

<https://www.amnesty.org>

<https://www.amnesty.at/mitmachen/actions/jemen-menschenrechtsaktivistin-fatma-al-arwali-droht-hinrichtung/>

**L'ACAT Luxembourg s'associe à l'appel urgent d'Amnesty International (1er février 2024, Numéro d'index : MDE 31/7631/2024). Veuillez envoyer dès que possible la lettre d'appel d'Amnesty à l'ambassade du Yémen et par courrier électronique à l'autorité compétente au Yémen.**

Monsieur,

Je déplore vivement que Fatma al Arwali, défenseure des droits humains, risque d'être exécutée, après que le tribunal pénal spécialisé contrôlé par les Houthis, à Sanaa, l'a condamnée à mort le 5 décembre 2023 à l'issue d'un procès manifestement inique. Les craintes pour sa vie se sont accrues après que son frère a reçu un appel téléphonique d'un numéro inconnu le 18 janvier 2024, lui annonçant qu'elle serait exécutée le 21 février 2024 sur la place Tahrir à Sanaa, la capitale du Yémen. Le 21 janvier 2024, il s'est rendu au centre des services de sécurité et de renseignement, dans le quartier d'al Siyasi à Sanaa, et les responsables ont nié avoir reçu l'ordre de l'exécuter.

Le 13 août 2022, les forces de sécurité houthies ont arrêté Fatma al Arwali à un poste de contrôle à al Manshour, dans le gouvernorat de Taizz. Elles l'ont soumise à une disparition forcée pendant environ huit mois, au cours desquels ses proches l'ont cherchée dans tous les postes de police et toutes les prisons de Sanaa, tandis que les autorités refusaient de leur donner la moindre information sur le sort réservé à la jeune femme et le lieu où elle se trouvait. Ils ont par la suite appris de manière non officielle qu'elle avait été placée au secret dans le centre de détention dirigé par les services de sécurité et de renseignement de Chamlan, à Sanaa, au lendemain de son arrestation. Elle s'y trouve encore à ce jour. La disparition forcée est un crime au regard du droit international.

Le 31 juillet 2023, le parquet a inculpé Fatma al Arwali de collaboration avec les Émirats arabes unis et de communication de coordonnées révélant les positions des forces armées houthies et de « comités populaires », accusation passible de la peine de mort. Elle a aussi été accusée d'utiliser de faux papiers. Son affaire a été transmise au tribunal pénal spécialisé. Fatma al Arwali a été privée de son droit à un procès équitable. Le 19 septembre 2023, lors de sa première audience, le juge a refusé d'enregistrer la présence de son avocat dans le dossier. Des membres des services de sécurité et de renseignement présents sur place ont tenté de faire sortir l'avocat de la salle. Le juge a alors assuré à Fatma Al Arwali qu'elle n'avait pas besoin d'un avocat. Fatma al Arwali a déclaré au juge qu'elle était détenue dans des conditions cruelles et inhumaines dans une pièce en sous-sol. Elle a aussi demandé à voir ses enfants.

Le 5 décembre 2023, le tribunal pénal spécialisé l'a déclarée coupable d'avoir « aidé un pays ennemi » et l'a condamnée à mort. Si, en vertu du droit yéménite, Fatma al Arwali a le droit de faire réexaminer sa déclaration de culpabilité et sa condamnation par la Haute Cour, des inquiétudes subsistent quant à l'indépendance et à l'impartialité de cette dernière.

**Nous demandons instamment aux autorités houthies de facto d'annuler immédiatement la déclaration de culpabilité et la condamnation à mort de Fatma al Arwali, et de veiller à ce qu'elle bénéficie d'un nouveau procès équitable devant un tribunal compétent, indépendant et impartial, sans recours à la peine de mort, sans quoi elle doit être immédiatement libérée et les charges retenues contre elle abandonnées. En attendant, nous vous engageons à veiller à ce qu'elle puisse régulièrement s'entretenir avec sa famille et soit incarcérée dans des conditions conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

La pétition avec la lettre adressée à le consule est à envoyer à:

**CONSULAT DE LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN**

**66 Route de Luxembourg  
L-6916  
Roodt-sur-Syre (Rued-Sir)**

La lettre est à affranchir à 1,00 €.

Svp, si possible envoyez la pétition via email à:  
**Ansarullah Spokesperson  
Mohamed Abdelsalam**

**Email: mdabdalsalam@gmail.com  
X/Twitter: @abdusalamsalah**

La pétition se trouve sur [www.acat.lu](http://www.acat.lu)

**Plus d'informations et Newsletter en Anglais et Allemand  
sur le site [www.acat.lu](http://www.acat.lu)**

## Les disparitions forcées systématiques au Mexique

Selon les chiffres officiels, 28 213 personnes ont été portées disparues au Mexique en 2023. Les familles à la recherche d'un proche sont confrontées à des autorités totalement dépassées. Les fonctionnaires étant souvent eux-mêmes impliqués dans des cas de disparition forcée, ils ne font guère d'efforts pour améliorer la situation. Seuls les proches et la société civile peuvent amener de petits progrès.

### Apport spirituel

Ils avaient le pouvoir  
à l'époque,  
autour de la Méditerranée  
et ils ont arrêté,  
l'homme doux,  
qu'ils ont mis à l'écart.  
Car il prêchait l'amour  
et un égal droit à la vie  
pour tous.  
Et puis ils l'ont cloué sur la croix,  
estimant qu'alors,  
ils étaient débarrassés de lui  
pour toujours.

Mais ils se trompaient.  
Il est revenu,  
et il est vivant  
jusqu'à ce jour,  
alors qu'eux depuis longtemps  
ne sont plus.  
De leur puissance d'antan  
ne témoignent plus que ruines,  
et tessons dans les musées.

Hélas, il y en a encore aujourd'hui,  
des gens qui sont au pouvoir  
et pensent valoir davantage  
et être meilleurs que les autres,  
avoir plus de droits.  
Et ainsi, eux aussi font  
ce qu'ils veulent  
sans aucun égard,  
poussés par la peur  
que leur pouvoir puisse être menacé.  
Ils font tout simplement disparaître les  
gens,  
pensant le problème résolu,  
leur pouvoir consolidé.

Mais ils se trompent,  
comme ceux de l'époque.  
Il y a aujourd'hui beaucoup de gens qui le savent,  
le véritable pouvoir est autre.

Et le roi véritable dira:  
Amen, je vous le dis:  
ce que vous avez fait  
à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères,  
ou à l'une de ces plus petites, qui sont mes sœurs,  
c'est à moi que vous l'avez fait.

*Markus Vögtli, pasteur et membre du Comité de l'ACAT-Suisse*



*Photo credit: Centro de Derechos Humanos Paso del Norte*

Pour plus d'informations sur la campagne du Vendredi Saint de l'ACAT Suisse: [www.acat.ch](http://www.acat.ch)

Vous pouvez retrouver la pétition avec notre Newsletter

### Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse ▪ L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 ▪ fax (352) 44 74 35 59 ▪ [contact@acat.lu](mailto:contact@acat.lu) ▪ [www.acat.lu](http://www.acat.lu)  
CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser Don ACAT

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.